

Ministère de la Santé

# Conseils pour les services de vaccination de routine et de rattrapage

5<sup>e</sup> version – août 2022

**Faits saillants des modifications :**

- Mise à jour de l'information concernant l'administration simultanée des vaccins de routine et des vaccins contre la COVID-19 pour les enfants

Le présent document s'adresse principalement aux fournisseurs de soins primaires dans un milieu communautaire. Toutefois, d'autres fournisseurs de services de vaccination peuvent se servir de ce document pour une orientation générale en matière de vaccination.

# Table des matières

<b>Conseils pour les services de vaccination de routine et de rattrapage</b> .....	1
Importance des services de vaccination systématique durant la pandémie de COVID-19.....	2
Groupes ayant besoin d'une vaccination systématique.....	2
Offre d'une vaccination de rattrapage pour les doses manquées.....	3
Calendrier général d'administration de vaccins.....	7
Admissibilité à un vaccin – doses manquées.....	9
Vaccination contre la COVID-19 .....	12
Questions et ressources supplémentaires.....	12

## Importance des services de vaccination systématique durant la pandémie de COVID-19

Pour veiller à protéger les particuliers et nos collectivités contre les maladies pouvant être prévenues par un vaccin (MPV), et pour maintenir un niveau élevé d'immunité collective, il est important d'offrir la vaccination systématique dans la mesure du possible malgré la circulation continue de la COVID-19.

La vaccination systématique constitue un service essentiel et fait partie des normes de soins d'un fournisseur de soins de santé. La vaccination peut prévenir des maladies entraînant des consultations médicales, des hospitalisations et autres pressions inutiles exercées sur le système de soins de santé.

- gouttelettes et les contacts.

## Groupes ayant besoin d'une vaccination systématique

La vaccination systématique est essentielle pour protéger chacun contre des maladies pouvant être prévenues par un vaccin. Il faut évaluer les enfants, les adolescents et les adultes (y compris les femmes enceintes) pour s'assurer que leur vaccination est à jour :

- Recensez les personnes qui suivent et offrez les vaccins dès que possible :

- Les personnes qui doivent se faire vacciner, en accordant la priorité aux nouveau-nés et aux tout-petits ayant besoin de la série primaire de vaccins;
- Les personnes présentant un risque accru de contracter ou de transmettre des MPV (p. ex. travailleurs de la santé) ou celles à risque de complications découlant de MPV;
- Personnes à qui il manque des doses de vaccins.
- Saisissez toutes les occasions de procéder à la vaccination, et offrez des vaccins combinés à d'autres consultations (p. ex. durant les consultations habituelles prévues pour un bébé, durant les consultations prénatales).
- Assurez-vous de faire une évaluation adéquate et un inventaire des vaccins pour vous assurer que le patient reçoit tous les vaccins indiqués, pour réduire au minimum la nécessité d'effectuer d'autres visites chez un fournisseur de soins de santé.
- Communiquez l'importance de la vaccination aux patients et aux parents ou soignants, ainsi que les procédures et recommandations décrites dans le présent document pour rassurer ceux qui pourraient être réticents à se présenter à une clinique pour recevoir leurs vaccins.
- Faites des rappels aux patients pour vous assurer qu'ils savent à quel moment ils doivent recevoir toute dose subséquente.
- Maintenez un dossier de vaccination complet et à jour pour le patient.

## **Offre d'une vaccination de rattrapage pour les doses manquées**

Si une dose de vaccin a été reportée, la personne doit être vaccinée dès que possible. De façon générale, l'interruption d'une série de vaccins n'entraîne pas la nécessité de recommencer la série, puisque les retards entre les doses n'entraînent pas une réduction des concentrations finales d'anticorps pour la plupart des produits, à l'exception des vaccins contre le choléra et la rage.

La protection maximale n'est généralement pas atteinte tant que la série complète n'a pas été administrée. Pour cette raison, des calendriers de rattrapage tiennent compte de l'intervalle minimum entre les doses afin d'atteindre une protection optimale dans le plus court délai tout en demeurant efficaces.

Les calendriers interrompus de vaccins qui contiennent le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite et l'*Hæmophilus influenzae* de type b ainsi que le vaccin conjugué contre le pneumocoque sont inclus ci-dessous puisqu'ils sont complexes à administrer lorsque le calendrier a été interrompu. Les autres vaccins du calendrier de vaccination sont plus simples lorsqu'il s'agit d'administrer des doses de rattrapage (c.-à-d. offrir la dose dès que possible sans devoir recommencer la série); servez-vous des monographies de produits et des tableaux 4 à 24 des [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#) pour vous aider à déterminer les intervalles entre les doses lorsque la vaccination est reportée ou en retard.

**Calendrier des vaccins Tdap-IPV, Td et IPV pour les personnes**

**ÂGÉES DE 7 ANS ET PLUS**

**qui n'ont pas complété leur série**

Nombre de doses du vaccin DTaP-IPV-[Hib] reçues à moins de 7 ans	Âge actuel de la personne	Poursuivre avec le nombre suivant de doses des vaccins Tdap-IPV, Td et IPV ou Td pour compléter la série (intervalles recommandés)
1 dose	7 à 17 ans	1 dose de Tdap-IPV, 2 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib] 1 dose de Tdap, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose de Tdap-IPV 1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de Tdap
	≥ 18 ans	1 dose de Tdap-IPV 1 dose de Td, 2 mois suivant la dose de Tdap-IPV 1 dose de Td et d'IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de Td
2 doses	7 à 17 ans	1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib] 1 dose de Tdap, 6 à 12 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose de Tdap-IPV
	≥ 18 ans	1 dose de Tdap-IPV 1 dose de Td, 6 à 12 mois suivant la dose de Tdap-IPV
3 doses	≥ 7 ans	1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib]
4 doses reçues à < 4 ans	≥ 7 ans	1 dose de Tdap-IPV
DTaP-IPV-[Hib] indique l'utilisation du vaccin DTaP-IPV-Hib ou du vaccin DTaP-IPV, selon l'âge de l'enfant		

Calendrier du vaccin Pneu-C-13 pour les enfants de moins de cinq ans qui n'ont pas complété leur série			
Âge actuel de l'enfant	S'applique à	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 reçues précédemment	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 requises pour compléter la série et intervalles recommandés
2 à 6 mois	Enfants en santé	1 dose (1 <sup>re</sup> dose)	2 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose 3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> dose)	3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois
	Enfants à risque élevé	1 dose (1 <sup>re</sup> dose)	2 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose 3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose 4 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 3 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> dose)	3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose 4 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 3 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois
7 à 11 mois	Tous	1 dose (1 <sup>re</sup> dose)	2 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose 3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> dose)	3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose et à ≥ 12 mois

Calendrier du vaccin Pneu-C-13 pour les enfants de moins de cinq ans qui n'ont pas complété leur série			
Âge actuel de l'enfant	S'applique à	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 reçues précédemment	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 requises pour compléter la série et intervalles recommandés
12 à 23 mois	Tous	1 dose (1 <sup>re</sup> dose) à < 12 mois	2 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose 3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose
		1 dose (1 <sup>re</sup> dose) à ≥ 12 mois	2 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 1 <sup>re</sup> dose
		1 dose (1 <sup>re</sup> dose) à < 12 mois et 1 dose (2 <sup>e</sup> dose) à ≥ 12 mois	3 <sup>e</sup> dose, 2 mois suivant la 2 <sup>e</sup> dose
		2 doses ou plus à < 12 mois	1 dose, 2 mois suivant la dose la plus récente
24 à 59 mois	Tous	Toute série incomplète	1 dose, 2 mois suivant la dose la plus récente

Remarques :

- Le vaccin Pneu-C-13 n'est pas recommandé chez les enfants en santé de plus de cinq ans (60 mois). Les enfants de cinq ans et plus qui ont manqué toute dose précédente du vaccin Pneu-C-13 n'ont pas besoin de doses de rattrapage.
- Pour les personnes à risque élevé, veuillez vous référer aux calendriers de vaccination pour les personnes à risque élevé concernant le vaccin Pneu-C-13.

## Calendrier général d'administration de vaccins

Tous les vaccins à échéance ou en retard doivent être administrés selon les [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#) durant la visite, sauf en cas de contre-indication précise, afin d'offrir une protection le plus

rapidement possible ainsi que pour réduire au minimum le nombre de visites chez un fournisseur de soins de santé nécessaires pour compléter la vaccination.

En ce qui concerne l'administration simultanée avec les vaccins contre la COVID-19, les recommandations du [Comité consultatif national de l'immunisation](#) préconisent que les enfants âgés de 56 ans et moins ne doivent pas systématiquement recevoir les vaccins contre la COVID-19 simultanément (c.-à-d. le même jour) avec d'autres vaccins (vivants ou non).

- Pour les personnes âgées de 5 ans et plus, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés le même jour que ou n'importe quand avant ou après les autres vaccins (qu'ils soient vivants ou non vivants).
- Si plusieurs types de vaccins sont administrés lors d'une même visite, ils devraient être administrés à différents sites d'injection à l'aide de matériel d'injection distinct.
- Le consentement éclairé devrait inclure une discussion sur les avantages et les risques compte tenu des données limitées disponibles sur l'administration des vaccins contre la COVID-19 le même jour que d'autres vaccins, ou peu avant ou après.
- On dispose actuellement de peu de données pour déterminer si la réactogénicité des vaccins contre la COVID-19 est augmentée avec l'administration concomitante d'autres vaccins. Aucun problème particulier en matière d'innocuité n'a été relevé à ce jour. Des études visant à évaluer l'innocuité et l'immunogénicité de l'administration concomitante des vaccins contre la COVID-19 avec d'autres vaccins sont en cours.
- Vaccins inactivés – ces vaccins peuvent habituellement être administrés en concomitance avec, ou en tout temps avant ou après, d'autres vaccins inactivés ou des vaccins vivants.
- Les vaccins parentéraux vivants – ces vaccins peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins lors de la même visite. En général, si deux vaccins parentéraux vivants ne sont pas administrés de façon concomitante, il faut prévoir une période d'au moins quatre semaines avant l'administration du second vaccin parentéral vivant.
- Vaccins vivants oraux ou intranasals – ces vaccins peuvent être administrés de façon concomitante avec, ou en tout temps avant ou après, un autre vaccin vivant ou inactivé, peu importe la voie d'administration de l'autre vaccin. Les exceptions incluent le vaccin oral (inactivé) contre le choléra et le vaccin oral



(vivant) contre la typhoïde, qui doivent être administrés à au moins huit heures d'intervalle.

La personne qui administre le vaccin doit savoir que la [Loi sur l'immunisation des élèves \(LIE\)](#) de l'Ontario décrit les exigences particulières pour les enfants fréquentant l'école concernant la vaccination contre des maladies désignées, avec des calendriers propres à chaque vaccin. Par exemple, la LIE exige que les élèves reçoivent deux doses valides du vaccin contenant le virus de la rougeole, à un intervalle minimal de 4 ou 6 semaines entre les doses (selon le produit de vaccin vivant), et la première dose valide doit être administrée à l'âge d'au moins un an.

## Admissibilité à un vaccin – doses manquées

Puisque l'admissibilité à plusieurs vaccins est en fonction de l'âge ou du degré, certaines personnes peuvent avoir manqué l'occasion de recevoir les vaccins recommandés en vertu du programme financé par le secteur public. Le tableau ci-dessous indique les vaccins applicables, les cohortes admissibles et le délai dont disposent les personnes pour recevoir les doses manquées d'un vaccin. **Remarque :** il n'est pas nécessaire de recommencer la série de vaccins, quel que soit le délai.

## Vaccins en milieu scolaire, en 7<sup>e</sup> année

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissible aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
Hépatite B (Recombivax ou Engerix)	De la 7 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année*	Élèves de 9 <sup>e</sup> année durant l'année scolaire 2022-2023 (nés en 2006 <sup>a</sup> ou en 2008)	31 août 2023 (doivent compléter la série)	Même si ces vaccins sont habituellement offerts dans le cadre de cliniques en milieu scolaire, si vous avez des patients admissibles qui demandent le vaccin, communiquez avec votre bureau de santé publique pour avoir accès à un approvisionnement spécial afin de pouvoir offrir le ou les vaccins.
VPH-9 (Gardasil 9)	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	Les élèves de sexe féminin ayant obtenu leur diplôme durant l'année scolaire 2019-2020**, l'année scolaire 2020-2021** et l'année scolaire 2021-2022 (nées en 2002, en 2003 ou en 2004 <sup>b</sup> )	31 août 2023 (doivent compléter la série)	
Men-C-ACYW (Nimenrix)	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année et hommes nés en 1997 ou après	S. O.	Demeurent admissibles jusqu'à l'administration du vaccin	

\* À compter de septembre 2022, les élèves de la 7<sup>e</sup> à la fin de la 12<sup>e</sup> année seront admissibles au vaccin contre l'hépatite B financé par l'État

\*\*Femmes uniquement selon les critères du programme financé par les fonds publics. Les garçons en 7<sup>e</sup> année sont devenus admissibles en 2016. Ces garçons sont nés en 2004.

**Vaccin pour adultes**

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissible aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
HZ (Shingrix)	De 65 à 70 ans	Aînés qui sont nés en 1949, en 1950, en 1951 et en 1952	31 décembre 2023	

**Programme de vaccination des sujets à risque élevé**

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissible aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
HPV-9 <sup>c</sup> (Gardasil)	Garçons et hommes âgés de 9 à 26 ans	Garçons et hommes nés en 1993, en 1994, en 1995 et en 1996	31 déc. 2023	
4CMenB <sup>d</sup> (Bexsero)	Personnes âgées de 2 mois à 17 ans	Personnes nées en 2002, en 2003, en 2004 et en 2005	31 déc. 2023	
Men-C-ACYW135 (Menactra) (Nimenrix)	Personnes âgées de 9 mois à 55 ans <sup>e</sup>	Personnes nées en 1964 <sup>f</sup> , 1965 <sup>g</sup> , 1966 <sup>h</sup> et en 1967	31 déc. 2023	

<sup>a</sup> Les personnes âgées de 16 ans et plus doivent suivre un programme de vaccination contre l'hépatite B en trois doses, conformément au [Guide canadien d'immunisation](#).

<sup>b</sup> Les personnes âgées de 15 ans et plus doivent suivre un programme de vaccination contre le VPH en trois doses, conformément au [Guide canadien d'immunisation](#).

<sup>c,d</sup> L'âge des groupes touchés fait partie de l'indication thérapeutique d'âge de la monographie de produit de Santé Canada.

<sup>e</sup> Le gouvernement de l'Ontario finance une dose unique à vie de Men-C-ACYW135 pour les personnes âgées de  $\geq 56$  ans qui satisfont aux critères d'admissibilité de risque élevé énumérés au Tableau 3 : vaccination des sujets à risque élevé des Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario (2022).

<sup>f, g, h</sup> En vertu de la prolongation du programme, les personnes à risque élevé nées en 1964, en 1965 et en 1966 sont admissibles à deux doses du vaccin Men-C-ACYW135, puisqu'elles auraient 55 ans en 2020, en 2021 et en 2022, respectivement. L'administration de deux doses dans ces groupes est conforme aux recommandations du CCNI fondées sur l'opinion d'experts puisque les monographies des produits limitent l'indication d'âge à 55 ans.

## Vaccination contre la COVID-19

Les fournisseurs de soins primaires qui participent au programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario doivent consulter le site Web du ministère de la Santé intitulé [Information et ressources de planification relatives au vaccin contre la COVID-19](#), qui contient des directives sur l'entreposage et la manipulation des vaccins, des directives sur l'administration des vaccins et des documents d'ordre général sur l'immunisation des patients.

## Questions et ressources supplémentaires

[La trousse d'outils pour l'immunisation des enfants](#) en bonne santé a été conçue pour aider les fournisseurs de soins à communiquer des renseignements sur les maladies infectieuses et le rôle important que joue la vaccination dans la prévention de bon nombre d'entre elles.

La trousse comprend un certain nombre de feuilles de renseignements à remettre aux parents :

- [Pourquoi la vaccination constitue un choix sain pour un système immunitaire fort!](#) apaise les principales inquiétudes des parents relativement aux vaccins afin qu'ils puissent faire des choix sains et éclairés pour leurs enfants.
- [Conseils pour une expérience de vaccination positive](#) encourage les parents à prendre certaines mesures avant, pendant et après la vaccination de manière à en faire une meilleure expérience.
- [Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant](#), sachez quels sont les risques et vos responsabilités.
- [La sécurité des vaccins est importante pour nous tous](#), renseignements pour les parents.

- Des feuilles de renseignements sur maladies évitables par la vaccination et leurs symptômes, les risques qui y sont associés et les façons de les prévenir. Ce sont les maladies suivantes.

Pour des questions se rapportant à l'offre de services de vaccination, veuillez communiquer avec le [bureau de santé publique de votre région](#).